



Fiche de données de sécurité

Préparé: 30-09-2015

Version: 1.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit: STEEL CARE.

Numéro de produit: 045650

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations recommandées: Soins en acier.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité société:

Hounö A/S

Alsvej 1

DK-8940 Randers SV

Tlf. +45 87 11 47 11

www.houno.com

Contact et mail:

houno@houno.com

Service responsable:

mediator A/S, Centervej 2, DK - 6000 Kolding. Consultant: LMJ

1.4. Numéro d'appel d'urgence

I.N.R.S.:+33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP (1272/2008): Eye Irrit. 2;H319, Asp. Tox. 1;H304, EUH066.

2.2. Éléments d'étiquetage

CLP

**Mention d'avertissement:**

Danger

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. (H304)

Provoque une sévère irritation des yeux. (H319)

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. (EUH066)

Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. (P280)

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. NE PAS faire vomir. (P301+P310+P331)

2.3. Autres dangers

-

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1/3.2. Substances/Mélanges

Substances	No.-Index	No.-CAS/CE	Classification - CLP	w/w %	Note
Alcanes en C12-26, ramifiés et droits	649-242-00-4	90622-53-0 / 292-454-3	Asp. Tox. 1;H304, EUH066	75-85	-
L'huile de paraffine	-	8012-95-1 / 232-384-2	Eye Irrit. 2;H319	15-25	-

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation: Sortir à l'air frais. Consulter un médecin en cas de malaise persistant. Placer l'accidenté sous surveillance.

En cas d'ingestion: Rincer soigneusement la bouche et boire 1 à 2 verres d'eau à petites gorgées. Appeler un médecin ou une ambulance.



En cas de contact avec la peau:

Enlever les vêtements souillés. Laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin en cas de malaise persistant.

En cas de contact avec les yeux:

Rincer immédiatement à l'eau (de préférence avec un rince-oeil) durant au moins 5 minutes. Bien ouvrir l'oeil. Le cas échéant, enlever les lentilles de contact. Consulter un médecin.

Conseils généraux: En cas de visite chez un médecin, présenter cette fiche de données de sécurité ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Effets irritants: Le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun traitement particulier et immédiat n'est nécessaire.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Eteindre l'incendie avec de la poudre, de la mousse, de la neige carbonique ou un brouillard d'eau. Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risque de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Feu alentour: Peut libérer un gaz de combustion toxique contenant du monoxyde de carbone en cas d'incendie. Des fumées dangereuses se forment en cas d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Si cela peut se faire sans danger, enlever les récipients de la zone menacée par le feu. Eviter d'inhaler les vapeurs et les gaz de combustion. Sortir à l'air frais.

S'il existe un risque d'exposition aux vapeurs et gaz de combustion, un appareil respiratoire isolant doit être porté.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les secouristes: Equipement de protection, voir section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter de laisser le produit pénétrer dans les égouts et/ou dans les eaux de surface. Informer les autorités si le produit a pollué le sol, contaminé l'environnement aquatique ou pénétré dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Bloquer la progression des déperditions et les absorber à l'aide de sable ou de tout autre matériau absorbant, puis transporter ces déperditions dans des récipients à déchets appropriés. Rincer à l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour l'élimination, voir section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Interdit de fumer ou d'entretenir une flamme nue.

Se reporter au point 8 pour prendre connaissance des consignes d'utilisation et des mesures individuelles de protection.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Il est conseillé de conserver le produit en sécurité, hors de portée des enfants et à distance des denrées alimentaires, de la nourriture pour animaux, des médicaments, etc. Eviter l'exposition directe à la lumière du soleil. Stocker à l'abri du gel.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir utilisation section 1.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France: Aucun.

DNEL/PNEC-valeur:

Pas de données.

8.2. Contrôles de l'exposition

Donnée non disponible.

Contrôles techniques appropriés

Se laver les mains avant de faire une pause ou d'aller aux toilettes et à la fin des travaux. Porter l'équipement de protection individuelle précisé ci-dessous. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Équipement de protection individuelle:



Protection respiratoire:	Pour une utilisation prolongée: En cas de ventilation insuffisante, utiliser un masque respiratoire avec filtre A.
Protection des mains	Nitrile. Durée de pénétration > 480 min.
Protection des yeux/du visage:	Porter des lunettes de protection en cas de risque d'éclaboussure dans les yeux.
Protection de la peau	Non exigé.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	Liquide
Odeur:	Jaune clair
Seuil olfactif:	-
pH:	7
Point de fusion/point de congélation:	-
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	-
Point d'éclair:	>100
Taux d'évaporation:	-
Inflammabilité (solide, gaz):	-
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	-
Pression de vapeur:	-
Densité de vapeur:	-
Densité relative:	0,85
Solubilité(s):	Miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	-
Température d'auto-inflammabilité:	-
Température de décomposition:	-
Viscosité:	-
Propriétés explosives:	-
Propriétés comburantes:	-

9.2. Autres informations

Solides (%):	-
Liposolubilité:	-

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun effet connu.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est inerte s'il est utilisé conformément aux instructions du fournisseur.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun risque de réaction dangereuse.

10.4. Conditions à éviter

Eviter l'exposition à la lumière naturelle et aux autres sources de lumière.

10.5. Matières incompatibles

Eviter le contact avec des bases fortes. Eviter le contact avec des agents fortement oxydants.

Eviter le contact avec des acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun, si le stockage est fait conformément aux recommandations.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Composant	Voie d'exposition	Espèce	Test	Résultat
Alcanes en C12-26, ramifiés et droits	Oral	Rat	LD50	>5000 mg/kg
Alcanes en C12-26, ramifiés et droits	Inhalation	Rat	LC50	4,6 mg/L air/4 h
Alcanes en C12-26, ramifiés et droits	Dermal	Rabbit	LD50	>2000 mg/kg
L'huile de paraffine	Oral	Rat	LD50	>24 gm/kg
L'huile de paraffine	Inhalation	Rat	LC50	2062 ppm/4H

Inhalation: L'inhalation des vapeurs peut provoquer des irritations des voies respiratoires supérieures.

Ingestion: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Contact avec la peau: Peut provoquer une irritation de la peau et des rougeurs. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contact avec les yeux: Irritant pour les yeux. Entraîne une sensation de brûlure et un larmoiement.

Effets à long terme:

Peut provoquer une pneumonie chimique en cas d'ingestion ou de vomissement.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Composant	La durée du test	Espèce	Test	Résultat
Alcanes en C12-26, ramifiés et droits	96 h	Fish	LC50	1,13 mg/L
Alcanes en C12-26, ramifiés et droits	48 h	Daphnia	EC50	4,1 ppm
Alcanes en C12-26, ramifiés et droits	72 h	Algae	EC50	1,714 mg/L
L'huile de paraffine	96 h	Fish	LC50	>100000 ug/L

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Le potentiel de dégradation des eaux résiduelles.	Test	Résultat
-	-	-	-

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Potentiel de bioaccumulation	LogPow	BCF
-	-	-	-

12.4. Mobilité dans le sol

-

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

-

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus et déchets doivent être collectés dans des récipients fermés étanches et remis au centre municipal de réception pour les déchets dangereux.

Code-EAK
07 06 99

Marquage spécifique:

-

Emballages contaminés

Éliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas couvert par la réglementation sur le transport de marchandises dangereuses par route et par mer, conformément à ADR et à IMDG.

14.1 -14.4.

-

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Sans rapport.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

-

Restrictions professionnelles:

-

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucun.

SECTION 16: Autres informations

Information supplémentaire

RÈGLEMENT (CE) N o 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL
du 18 décembre 2006, comme modifiée.

Text complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3:

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Autre:

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs.
Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide.

Changements ont été apportés dans les points suivants:

-

Cette fiche annule et remplace la version:

-
